



PROTÉGEONS LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES



LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE EST CLASSÉ À HAUT RISQUE FEU DE FORÊT

Le risque feu de forêt est permanent et augmente avec la fréquentation.

LA PLUS GRANDE MENACE POUR LA FORÊT C'EST CHACUN D'ENTRE NOUS !

86%

des feux de forêt sont d'origine humaine

14%

sont dûs à la foudre



Votre prudence est une nécessité.

LORSQUE JE SUIS EN FORÊT

Les règles à respecter

Pour votre sécurité et pour limiter les risques de départ de feux, respectez les interdictions suivantes ainsi que les conditions d'accès au massif désormais liées à des niveaux de vigilance. Pensez à vous renseigner auprès de votre préfecture ou de l'association communale de Défense des Forêts Contre l'Incendie.



Ne pas allumer de feu



Ne pas fumer



Ne pas jeter de déchets



Ne pas circuler avec des véhicules à moteur sur les pistes forestières



Ne pas camper

ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES

NOUVEAUX NIVEAUX DE VIGILANCE



Du 01/10 au dernier jour de février

Du 01/03 au 30/09 Prudence

Tout véhicule à moteur interdit de 14h à 22h

Promenades à pied ou à vélo interdites

Circulation interdite sur les routes les plus exposées

DANS MON CAMPING

Les règles à respecter



JE N'INSTALLE PAS MON BARBECUE N'IMPORTE OÙ

Un barbecue doit être installé de façon stable, dans un espace dégagé et à l'abri de toute matière inflammable. Un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur...) doit être disponible à proximité afin d'éviter la propagation des braises suite à un coup de vent. Le sol ne doit pas favoriser la propagation éventuelle de flammes.

Emploi du feu et incendie involontaire (L163-4 du CF) amende de 4^{ème} classe et sanctions pénales. En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.



Ne pas allumer de lanterne chinoise



Ne pas allumer de feu d'artifice

LES ACTEURS DE LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE SONT : les services de l'État, les communes, les SDIS et les DFCI.

LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE EN AQUITAINE (DFCI AQUITAINE) UN ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVENTION

La défense des forêts contre les risques de feu, organisée par les propriétaires forestiers, consiste à aménager des pistes et leurs fossés, des points d'eau et des ponts, indispensables à l'intervention des sapeurs-pompiers.

L'ensemble est cartographié. Ces infrastructures sont réservées aux sapeurs pompiers et aux professionnels pour entretenir la forêt. **RESPECTEZ-LES !**



AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT, PENSEZ À VOUS RENSEIGNER SUR

www.gironde.gouv.fr
www.landes.gouv.fr
www.lot-et-garonne.gouv.fr
www.dfci-aquitaine.fr

